

PROJETS EOLIENS DE ST-AMBROIX

Lettre d'information n°3

Juin 2020

LE MOT DES CHEFS DE PROJET

Chers riverains, chères riveraines,

Nous traversons une période particulière qui appelle à se questionner sur nos habitudes, nos modes de vie, de production. Après ces 8 semaines de confinement, dessinons et choisissons le monde d'après, un monde plus local, plus résilient et renouvelable?

En produisant de l'électricité à la seule force du vent, une ressource gratuite qui n'a pas besoin d'être importée sur des milliers de kilomètres, l'éolien permet de sécuriser et de relocaliser la production d'une électricité renouvelable sur le territoire.

Nous en sommes convaincus, pour construire des projets éoliens cohérents et adaptés au territoire, il est primordial d'informer et de concerter. Aujourd'hui, après avoir réalisé les états initiaux des études environnementales, paysagères et acoustiques, nous avons toutes les cartes en main pour finaliser ces projets et déposer nos dossiers pour instruction par les services de l'Etat.

En tenant compte des résultats des études et des enjeux du territoire ainsi que des premiers retours des riverains, nous souhaitons discuter avec vous de la définition des projets finaux. Afin de vous présenter les résultats des études menées et pour que chaque habitant puisse poser ses questions et donner son avis, nous vous proposons une nouvelle période d'échange.

Initialement prévue avec des rendez-vous en mairie, nous avons dû nous adapter au contexte du Covid-19 pour vous proposer un format différent qui permette à tous d'accéder aux informations et échanger avec nous dans le respect des règles sanitaires actuelles. Une concertation numérique et téléphonique va ainsi être mise en place du 8 au 23 juin 2020.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et espérons vous rencontrer prochainement.

Maiwenn Fabre (NORDEX) et Quentin Maréchal (SOLVEO ENERGIE)

Seconde phase de concertation - du 8 au 23 juin

Où accéder aux dossiers d'information?

A partir du 8 juin, les dossiers sont téléchargeables sur les deux sites internet:

- ◇ Site Nordex : <https://raisinieres.projet-eolien.com/>
- ◇ Site Solvéo : <http://projet-eolien-saint-ambroix.solveo-energie.com/>

Si vous avez des problèmes pour y accéder, n'hésitez pas à nous contacter.

Comment échanger avec nous, poser vos questions, apporter votre avis?

- ◇ Par internet
- ◇ Par téléphone: Nous vous proposons une permanence téléphonique le **Judi 18 juin de 15h à 19h**. Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone ou par mail aux coordonnées en fin de page

CONTACT

Maiwenn FABRE Chef de projet éolien Nordex
mfabre@nordex-online.com — 06 70 15 15 30

Quentin MARECHAL, Chef de projet éolien Solvéo
q.marechal@solveo-energie.com — 06 16 52 69 75

ACTUALITÉ DU PROJET



Le volet paysager

Lorsqu'un parc éolien est projeté, la **modification paysagère** est analysée avec attention : l'étude paysagère vise à caractériser toutes les composantes du paysage dans **un rayon de 20km** autour de la zone d'études afin d'identifier les paysages et éléments bâtis à préserver.

Nous avons fait appel à des bureaux d'étude paysagers compétents, qui analysent l'**intégration paysagère du parc** et émettent des recommandations d'implantation en fonction des sensibilités identifiées.

Plusieurs enjeux et sensibilités ont été particulièrement pris en compte lors de l'étude :

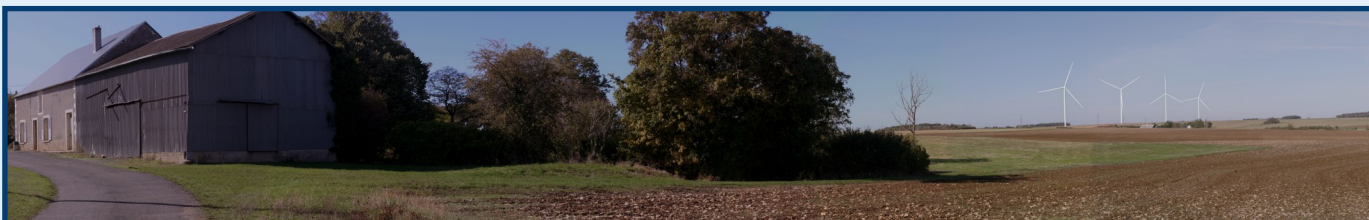
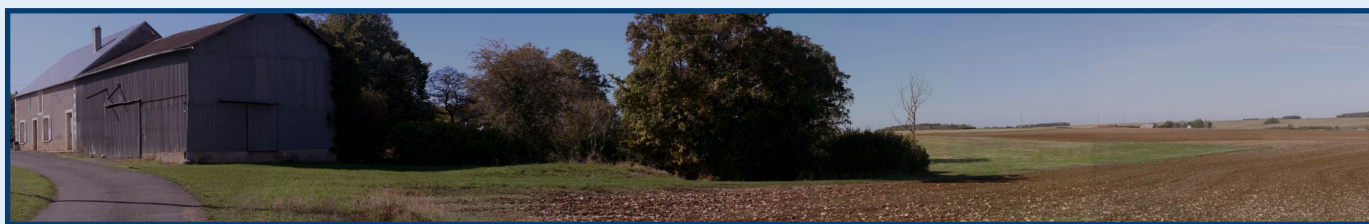
- Les **paysages de la Champagne Berrichonne, de la vallée du Cher, la vallée**

de l'Arnon et le Boischaut méridional.

- Les **patrimoines et monuments historiques classés et/ou inscrits**, notamment l'église de Chouday, la Chapelle Notre-Dame de Sérigny, ainsi que les nombreux patrimoines d'Issoudun.
- La visibilité depuis **les bourgs et hameaux** les plus proches des zones de projets.

Plus de 80 photomontages ont été ensuite réalisés depuis des points de vue emblématiques autour des sites afin d'estimer **la visibilité des parcs** et **choisir l'implantation finale** selon son intégration dans le contexte paysager.

Exemple avant et après photomontage



Le volet acoustique

Les études acoustiques consistent à mesurer le niveau sonore initial depuis l'ensemble des habitations situées à proximité du projet afin de s'assurer que le futur parc éolien respectera la réglementation.

La première étape est une campagne de mesures de bruit qui a été réalisée en continu sur une période de **2 à 5 semaines**, au niveau d'**une vingtaine de zones habitées**. Elle permet d'évaluer le niveau sonore initial depuis l'ensemble des habitations situées à proximité du projet afin d'avoir une bonne connaissance des niveaux de bruit ambiants en fonction du jour ou de la nuit, de la vitesse et la direction du vent.

Le bureau d'étude a ensuite simulé les éoliennes en fonctionnement, afin d'établir si **une émergence** apparaît. L'émergence est la différence entre le niveau de bruit en décibels (dB) lorsque l'éolienne fonctionne et le niveau de bruit sans l'éolienne.

La réglementation autorise une émergence de 5dB(A) de jour et de 3 dB(A) de nuit dans le cas où le bruit ambiant mesuré est supérieur à 35 dB(A). L'implantation et le fonctionnement du parc sont ainsi adaptés pour respecter cette réglementation en tout point de mesure quelles que soient la vitesse et la direction du vent. Des vérifications seront effectuées à la mise en service du parc.



Prise de vue : Microphone utilisé lors des campagnes de mesure.



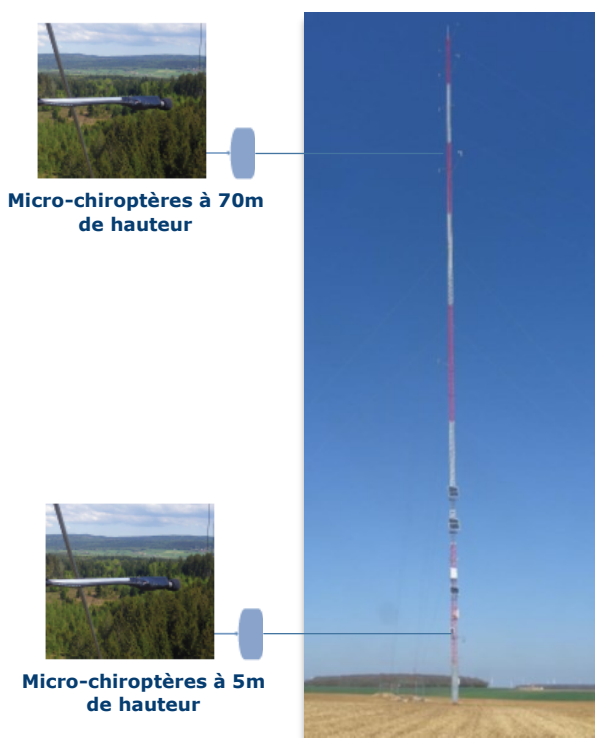
Le volet écologique

Deux bureaux d'études ont été chargés de réaliser les études environnementales sur la commune de Saint-Ambroix : IEA - **Institut d'Écologie Appliquée** pour la zone d'étude Sud-Ouest et **Envol Environnement** pour les deux zones au Nord. Les zones de projet se trouvent dans des zones alternant cultures, bosquets et boisements. Les études permettent de recenser les espèces vivant dans ces milieux et d'adapter l'implantation finale des éoliennes pour **éviter, réduire ou compenser** les impacts produits par le parc sur ces populations.

Un inventaire des espèces animales et végétales présentes sur les zones d'étude et leurs environs a été réalisé pendant un peu plus d'une année afin de couvrir **une saison biologique complète** (4 saisons).

Ainsi des spécialistes sont passés sur le terrain pour faire des inventaires des oiseaux, des insectes, des amphibiens, des mammifères, des plantes, Etc.

Une attention a été apportée à l'étude des chauves-souris avec l'installation pendant plusieurs mois d'un système d'écoute en continu à deux endroits (micro-chiroptères), en haut des mâts de mesure et en lisière des bosquets.



Micro-chiroptères à 70m de hauteur

Micro-chiroptères à 5m de hauteur

Prise de vue : Mât de mesure mis en place sur la zone d'étude Sud-Ouet de Saint-Ambroix pour enregistrement. (Source : IEA)

Ce système enregistre les ultrasons chaque nuit en continu pour qualifier avec précision la diversité du peuplement chiroptérologique.

Par exemple, 16 espèces de chauve-souris ont été détectées au cours de l'année et l'activité a été largement dominée par la Pipistrelle commune, laquelle exerce des activités de chasse très soutenues le long des lisières.



Pipistrelle commune (Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel)

Les études montrent que dans l'ensemble, les enjeux écologiques sont modérés à forts au niveau des boisements et faibles à modérés sur les secteurs de culture de la zone d'implantation. Les éoliennes seront donc implantées en priorité sur les zones de culture, en s'éloignant le plus possible des boisements.



Prise de vue : Cultures de la ZIP en période hivernale (Source : IEA)



Ces études permettent :

- De déterminer une implantation au **moindre impact environnemental** ;
- De prendre des **mesures adaptées au contexte** (optimisation des dates de chantier, bridage éventuel des éoliennes,...) ;
- **D'éclairer l'autorité administrative** sur la décision à prendre ;
- **D'informer le public et de le rendre acteur dans les décisions**, notamment lors de la détermination des mesures à mettre en œuvre pour l'environnement.

ACTUALITÉ DU PROJET

Retombées économiques du projet

Nous avons à cœur de développer un projet bénéfique à tous afin que transition énergétique du territoire rime avec développement local.

Un parc éolien génère de la fiscalité professionnelle :

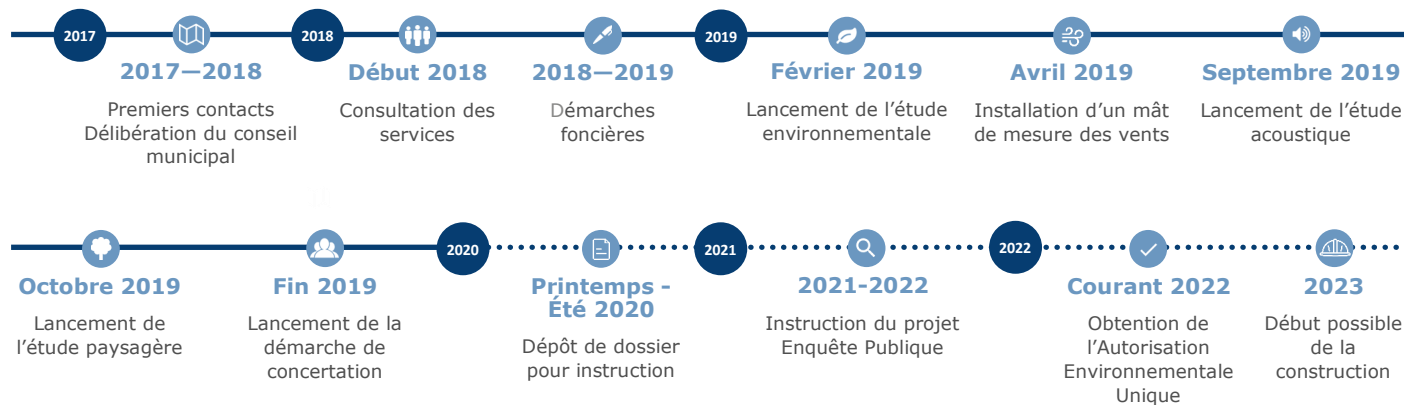
- **48 000 € de taxes chaque année par la commune soit plus de 960 000€ sur 20 ans ***.
- Également plus de **5,6 millions d'euros de taxes** pour la communauté de communes, le département et la région sur 20 ans *

* Estimation pour un parc de 7 éoliennes de 4 MW.

Des conventions ont été signées pour l'utilisation des chemins communaux, la commune touchera en plus des taxes un loyer de 5 000€ par éolienne et par an soit **environ 700 000 € sur 20 ans** pour un parc de 7 éoliennes.

Enfin SOLVEO ENERGIE et NORDEX proposent de mettre en place des **mesures d'accompagnement** pour la commune et ses habitants. Nous vous proposons de venir en discuter avec nous lors de la permanence du

Le calendrier prévisionnel du projet

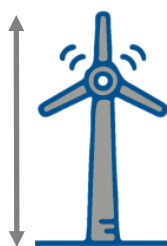


QUELQUES CHIFFRES CLÉS



28 MW À 35 MW

Soit 7 éoliennes de 4 à 5.7 MW chacune



180 M

Hauteur en bout de pale envisagée



AU MOINS 63 GWh

Soit la consommation annuelle d'une ville de 30 800 habitants

CONTACT

Maiwenn FABRE Chef de projet éolien Nordex
mfabre@nordex-online.com — 06 70 15 15 30

Quentin MARECHAL, Chef de projet éolien Solvéo
q.marechal@solveo-energie.com — 06 16 52 69 75